



**Préavis du Comité de Direction de l'Association  
Intercommunale Scolaire de l'Esplanade**

**Demande de dépense extrabudgétaire relative au  
subventionnement pour la mise en œuvre de  
prestations de travail social de proximité**

**Préavis N°3/2023**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

## **1. PREAMBULE**

Les communes membres de l'AISE font face à plusieurs problèmes récurrents avec les jeunes depuis quelques années, on peut notamment citer : problèmes de « petites délinquances », présence sur l'espace public générant incivilités, nuisances sonores et comportements dérangeant le voisinage. Il est relevé que des jeunes mentionnent qu'ils n'ont que peu de lieux pour se retrouver, bien que des solutions aient été proposées par les communes.

Si la majorité de la jeunesse va bien, il reste qu'une minorité présente différentes problématiques d'ordre socio-éducatif. Ces difficultés peuvent être d'ordre familial, de manque de perspectives professionnelles, de décrochage scolaire ou d'apprentissage. Ces jeunes sont aussi quelque fois en recherche de lien social et face à un isolement.

La Commune de Begnins se voyant regrouper tous les jeunes de la 9S à la 11S venant des 10 communes membres de l'AISE, des problèmes surgissent bien souvent lors de la pause de midi. En effet, quelques 400 jeunes se retrouvent dans le village de Begnins. La Commune de Begnins se retrouve donc à devoir gérer les jeunes de toutes les communes de l'arrondissement scolaire avec les problèmes qui vont avec (déchets déposés partout, regroupement dans l'église, cigarettes, attroupement à l'arrêt de bus, sur le terrain de football, etc.).

Il faut préciser que le TSP interviendrait sur toutes les communes, également hors temps scolaire mais aussi durant les vacances.

## **2. DEMANDE ET EXPLICATIONS**

Pour bénéficier du dispositif de prévention de la région, les communes subventionnent Espace Prévention la Côte, à hauteur de CHF 2.50 par habitant (*représentant CHF 1.00 pour le travail social de proximité et CHF 1.50 pour les autres prestations d'Espace Prévention*). Ce mandat s'inscrit dans la prévention communautaire et spécifique (*repérage et orientation des jeunes à risque de dépendance*) et aide à la conception et à l'organisation de projets de promotion de la santé et prévention. Dans ce cadre l'intervention du Travailleur social de proximité (*ci-après TSP*) est limitée puisqu'elle couvre 39 communes et ne peut pas passer plus d'une fois par semaine dans les communes avec son bus, notamment aux abords des écoles.

A l'instar d'autres exemples existants (AISGE, APEJ, ASSAGIE), Espace prévention la Côte propose des conventions de subventionnement pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité dans les communes. Cette entité intégrée à la Fondation de la Côte a une bonne expertise sur le territoire régional et dispose de 4 TSP (réparti sur la Côte), permettant aux professionnels d'avoir un rattachement à une équipe et évitant ainsi leur isolement. En effet, l'appartenance d'un TSP à une entité institutionnelle est un point important pour fidéliser les professionnels. Outre les questions d'encadrement Espace Prévention la Côte gère également les aspects des ressources humaines et de logistiques, allégeant ainsi le travail des communes.

Le travail social de proximité consiste à aller à la rencontre des personnes en situation de fragilité pour préserver ou rétablir leurs liens avec la société. Sa fonction est préventive en favorisant le maintien, la création du lien social et en renforçant les facteurs de protection et de diminution des risques (de délinquance). Toutefois, le TSP n'est pas un pompier, son rôle n'est pas d'éteindre les incendies mais d'intervenir en amont de ceux-ci.

En engageant un TSP, les communes se dotent d'un outil qui contribue à éviter l'apparition de problèmes relatifs à une rupture du lien social qui se travaille sur la durée.

Un travailleur social de proximité est un professionnel au bénéfice d'une formation HES (école sociale ou équivalent) avec si possible une expérience avec les adolescent.e.s et dans l'action communautaire. Le recrutement est effectué par Espace Prévention la Côte qui tiendra au courant les communes des candidatures et qui présentera ensuite le.la candidat.e retenu.e.

Le mandat du TSP peut être le suivant :

- **Présence sur le terrain à des moments clefs** (pauses de midi sur les pôles scolaires, vendredi soir, samedi, dimanche par exemple), identification auprès des jeunes (le TSP dit qui il est et pourquoi il est là), tissage d'un lien avec le public/les commerçants, les habitant.e.s.

Ce travail nécessite du temps pour que l'identification et le lien de confiance se créent, le TSP peut ensuite poursuivre son mandat :

- Favoriser les liens entre les jeunes des communes et le réseau social et communautaire ;
- Assurer une présence sur le terrain, notamment dans les lieux de rassemblement des jeunes ;
- Promouvoir et soutenir des projets d'animation dans les communes ;
- Faire remonter les informations pertinentes du terrain auprès des Autorités.

La proposition est donc l'engagement d'un TSP à 60% pour notre groupement scolaire avec un rattachement institutionnel à l'Espace Prévention la Côte. Le montant soumis comprend les charges de salaire ainsi que tous les autres frais (encadrement, formation, supervision, déplacement, infrastructure et administratif). La contribution à Espace Prévention la Côte (pour les autres prestations) sera baissée de CHF 2.50 à CHF 1.50, soit une économie de CHF 1.00 par habitant (mis à part pour la Commune de Bassins qui n'est pas affiliée à l'Espace Prévention).

La Commune de Le Vaud avait engagé un TSP. Elle a mis fin à son mandat au 31 décembre 2022 expliquant qu'il serait plus efficient d'en engager un par l'entremise de l'AISE afin que toutes les communes soient couvertes par le TSP.

La Commune de Saint-George a déjà engagé un TSP (ce mandat pourrait être intégré dans le mandat de l'AISE). Elle en est très contente et a constaté de bonnes améliorations des comportements des jeunes dans son village.

Un contact étroit entre les services de chaque commune (Municipal en charge de l'école et de la jeunesse, voirie, etc.) et le TSP sera mis en place. D'autre part, des flyers mentionnant l'action dans les communes seront édités et transmis aux professionnels de la région et aux administrations, de même que sur les sites internet des communes et informations aux habitants.

### **3. ASPECT FINANCIER**

#### **Sur la base du salaire moyen d'un TSP 1)\***

Charge salariale pour un taux d'activité de : 60% CHF 53'500.00

Charges sociales (28.74%) CHF 15'375.00

#### **Autres charges, sur une base forfaitaire**

Perfectionnement et formation continue CHF 760.00

Frais de supervision du TSP CHF 3'600.00

*Encadrement du TSP, organisation de colloques hebdomadaires, actions communes au sein de l'équipe régionale, contrôle de l'application opérationnelle du concept découlant de la convention etc.*

Frais de déplacements CHF 6'840.00

*Véhicule, entretien et réparation, frais de roulage, assurances etc.*

Frais d'infrastructure CHF 5'000.00

*Locaux, charges locatives, entretien, place de parc etc.*

Frais administratifs CHF 5'090.00

*Frais RH, administration du personnel, comptabilité, abonnement téléphone, affranchissements etc.*

**TOTAL CHF 90'165.00**

Soit, pour 2023, un montant de CHF 37'568.75 (du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2023). Cette dépense sera insérée dans le compte N°500.3011.03 (Participation service social des autres communes) et fera l'objet d'une demande d'acompte complémentaire aux communes en septembre 2023 suivant la clé de répartition du budget 2023.

**1)\*** *le salaire du TSP sera indexé annuellement au renchérissement du coût de la vie selon l'indice suisse des prix à la consommation et la décision arrêtée par le Conseil d'Etat pour la fonction publique. Celui-ci suivra également les augmentations statutaires (annuités) selon l'échelle des traitements en usage à la Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, en référence à la convention collective de travail du secteur sanitaire parapublic.*

## EN CONCLUSION

Ainsi délibéré par le Comité de Direction, dans sa séance du 10 février 2023, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal :

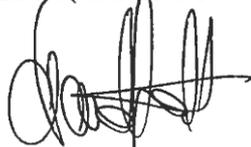
- *vu le préavis N°3/2023,*
- *oui les conclusions du rapport de la Commission de gestion et des finances,*
- *oui les conclusions de la commission ad 'hoc chargée de son étude.*
- *considérant que cet objet figure à l'ordre du jour.*

*Il est demandé au Conseil Intercommunal :*

- D'autoriser le Comité de Direction à signer une convention de subventionnement entre l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) et la Fondation de la Côte pour la mise en œuvre de prestations de travail social de proximité d'un montant de CHF 37'568.75 pour l'année 2023 (financé par un acompte complémentaire des communes) puis d'un montant de CHF 90'165.00 par année dès 2024 (intégré alors au budget 2024).

### **Au nom du Comité de Direction de l'AISE**

La Présidente :



Claudine Vanat-Gachet

La Secrétaire :



Vanessa Wicht

### **Au nom du Conseil Intercommunal de l'AISE**

Le Président :

Antoine Nicolas

La Secrétaire :

Vanessa Wicht

Le Vaud, le 27 avril 2023

#### **Annexes :**

- Diagnostique effectué par Espace Prévention entre février et juin 2022
- Convention définitive entre l'AISE et Espace Prévention